

**COOPERATION BILATERALE
ENTRE
LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DU DANEMARK
ET
LE GESTIONNAIRE DU FONDS EN FAVEUR DES
ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE**

**DOCUMENT D'ENGAGEMENT DE
DEVELOPPEMENT**

Promotion des Droits Humains



Document d'Engagement de Développement : Annexe 1 à la convention bilatérale avec le Gestionnaire du Fonds en faveur des Organisations de la Société Civile

Le présent Document d'Engagement de Développement (ED) précise les objectifs et les modalités de gestion de la coopération au développement concernant la «**Promotion des Droits Humains**» comme convenu entre les deux parties ci-dessous désignées. Le document d'Engagement est annexé à la convention entre les deux parties et constitue une partie intégrante de cette dernière, ainsi que la documentation indiquée ci-dessous. Cet appui danois fait partie du Programme Pays Burkina Faso pour la période 2016-2020 et se réfère au thème «**Droits humains et Stabilité**» pour une amélioration de la gouvernance au Burkina Faso.

Parties

L'Ambassade Royale de Danemark au Burkina Faso et le Gestionnaire du Fonds en faveur des Organisations de la Société Civile.

Documentation (Annexe 2 de la convention bilatérale)

Cet engagement fait référence :

- Aux Termes de référence pour le recrutement du Gestionnaire du Fonds
- Aux recommandations de l'Examen Périodique Universel 2013
- Aux politiques sectorielles nationales, notamment la Politique Nationale Genre, la Politique Nationale de l'Eau et la Politique Nationale de Développement Durable
- Au Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable
- Au Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excrétas
- Au Guide d'intégration des Droits Humains dans les politiques sectorielles
- Au Programme National de Développement Economique et Social (successeur de la SCADD)

Contexte, justification et activités à appuyer

Situation en lien avec l'objectif de l'Engagement de Développement

Des écarts majeurs persistent entre le nombre conséquent d'instruments de Droits Humains ratifiés par le Burkina Faso et leur mise en œuvre. De manière générale, ces écarts sont illustrés par le fait que la grande majorité de la population n'accède pas à un niveau de vie suffisant, ni aux droits économiques, sociaux et culturels fondamentaux. De manière plus spécifique, les rapports d'avancement des droits humains ainsi que l'analyse de la Compilation établie par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, soulignent (i) des violences basées sur le genre et les inégalités hommes-femmes persistantes, y compris les mutilations génitales féminines (MGF), la violence domestique, les inégalités en termes d'accès aux prêts, à la terre, à l'eau et à l'emploi des femmes et des jeunes; (ii) des inégalités en termes d'accès à la justice et le manque de confiance dans l'indépendance et l'efficacité du système judiciaire; (iii) une inefficace protection des libertés civiles (par exemple, lors des émeutes de 2011), les abus de détention préventive, la torture et la peine de mort.

Au-delà de la problématique de mise en œuvre des droits sociaux au Burkina Faso, il est à souligner la faible importance accordée au droit à l'eau et à l'assainissement au sein des droits sociaux, objets des efforts de l'Etat. L'eau potable n'est pas reconnue comme un enjeu social étant donné que les investissements en matière d'eau sont catégorisés comme investissements de soutien à la production (au même titre que l'énergie, le transport, le commerce, la communication, le tourisme et l'hôtellerie). De plus, le droit à l'eau n'est pas pris en charge par le Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civile (MJDHPC) qui promeut pourtant les droits sociaux à la santé et à l'éducation.

S'ajoutent à cette discrimination du droit à l'eau et à l'assainissement au sein des droits sociaux, plusieurs insuffisances dans l'action publique en matière d'eau et d'assainissement par rapport à la réalisation de ce droit¹ : (i) la vulnérabilité d'une grande partie de la population par rapport à la jouissance du droit à l'eau potable et à l'assainissement liée à l'incapacité financière et physique ainsi que le déficit d'informations et de connaissances qui caractérise les personnes ne possédant ni le niveau d'instruction requis ni les informations nécessaires pour comprendre et défendre leurs droits dans un environnement formel et institutionnel réglementé ; (ii) les iniquités entre les populations dans la mise en œuvre des investissements publics : les services d'eau potable et d'assainissement développés en zones rurales et semi-urbaines (75% de la population) sont caractérisés par leur faible durabilité et pérennité, contrairement aux services fournis dans les zones couvertes par l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) touchant 25% de la population; (iii) La faible et peu efficace participation/inclusion des acteurs représentant les groupes vulnérables (collectivités territoriales des villes secondaires et zones rurales, organisations de la société civile, etc. représentant les pauvres, femmes, jeunes, enfants, personnes vivant avec un handicap, etc.) dans les processus de décisions de la GIRE et de l'AEPHA² aux niveaux local, intermédiaire et national ; (iv) la difficulté des institutions publiques centrales, déconcentrées et décentralisées à assurer de façon efficace les investissements publics et la gestion des services publics d'AEPHA et en rendre compte de façon satisfaisante dans les zones rurales et villes secondaires (redevabilité) et (v) le faible accès des groupes vulnérables (ou leurs représentants) à une information appropriée et aux connaissances nécessaires pour influencer l'action publique en matière de GIRE et d'AEPHA (transparence).

Le Danemark appuie depuis de nombreuses années la société civile burkinabé, notamment à travers le «Programme d'Appui à la Bonne Gouvernance au Burkina Faso (PABEG) 2008-2013» et plus récemment le Programme thématique «Droits Humains et démocratie au Burkina Faso 2014-2016». Les leçons apprises durant les années d'accompagnement de l'Ambassade se résument au fait qu'une société civile forte et dynamique est essentielle comme contrepoids aux institutions de l'Etat et comme veille démocratique ; par son action auprès des populations les plus vulnérables, la société civile est une source de résilience et de mobilisation de la cohésion sociale du pays. Le CGD, le MBDHP, le RENLAC, Semfilms et le CNP-NZ sont parmi les structures de référence de la lutte contre l'impunité et la vie chère et des dénonciations et manifestations sur tous les sujets marquants de la vie politique au Burkina Faso. La promotion des Droits Humains dans toutes leurs dimensions se fait à travers le MBDHP et ceux de la femme et de la jeune fille par l'AFJ/BF, et le Fonds Commun Genre (FCG). Par ailleurs, cet appui a permis de renforcer les capacités des OSC en matière de planification et de management.

Ces différents éléments ont influencé le choix de cet ED et formé la base de la sélection des extraits. Les extraits 1 et 2 appuieront le renforcement des principes de non-discrimination et de participation par le soutien à des OSC qui sont des partenaires de confiance de l'Ambassade³ et le FCG. Dans le cadre de l'extrait 1, une ligne budgétaire sera également destinée au soutien/promotion d'OSC «de taille moyenne », ayant moins pignon sur rue mais qui interviennent au plus près des populations pauvres et marginalisées. A travers les actions du CNP NZ, de Semfilms et du MBDHP, la liberté de presse et de parole seront renforcées et donneront la possibilité à tout citoyen burkinabè de dénoncer les injustices, les différences de traitement et la marginalisation des groupes vulnérables ainsi que ceux qui ont peu accès à l'information, par exemple les groupes nomades et les personnes détenues dans les prisons. Les groupes marginalisés, en raison de

¹ Annexe 1 : Considérations stratégiques et justification des extraits 3 et 4.

² GIRE : Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

AEPHA : Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement.

³ Annexe 2 : Principales caractéristiques et domaines d'actions des OSC à appuyer (Extrait 1).

l'éloignement géographique, disposeront d'un meilleur accès aux dépôts de plaintes et à l'arbitrage relatifs aux violations contre leur sécurité individuelle et celle de la collectivité.

A travers les extraits 3 et 4, la formation des débiteurs d'obligations et des détenteurs de droits sur l'Approche Fondée sur les Droits Humains (AFDH) dans le secteur de l'eau et de l'assainissement portera autant sur les fondements de l'AFDH dans ce secteur que sur les responsabilités et obligations des parties prenantes (autorités publiques, opérateurs de services, citoyens, etc.) ainsi que les modalités concrètes (outils et méthodes) de mise en œuvre des principes de l'AFDH pour l'AEPHA et la GIRE.

Dans le cadre de l'extrait 5, l'appel à proposition retiendra et encouragera des actions innovantes d'anticipation, de prévention de la montée de la radicalisation et de maintien de la cohésion sociale, prioritairement avec les groupes marginalisés (jeunes, réfugiés).

Le Gestionnaire du Fonds aidera à la capitalisation de ces expériences et travaillera, avec les OSC, à leur répliquabilité à l'échelle nationale. Les extraits visent à appuyer les OSC pour leur potentiel à influencer sur des changements nécessaires, à consolider les avancées obtenues dans le respect inconditionnel des droits de l'homme, à approfondir les acquis en termes d'égalité et de droits de la femme et à enclencher un engagement citoyen et une meilleure inclusion sociale.

Complémentarité

Cet Engagement est complémentaire aux autres ED du thème Droits humains et stabilité et également avec les thématiques macro-économies et eau et assainissement. Les interventions des OSC dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU avec certains Ministères et sous la coordination du MJDHPC, mais également de suivi de ces recommandations, seront complémentaires à celles prévues dans l'ED 1 (Instauration des droits humains et crédibilité de la justice). Dans le cadre de l'extrait 5, l'appel à proposition retiendra et encouragera des actions innovantes d'anticipation, de prévention de l'augmentation de la radicalisation et de maintien de la cohésion sociale. Ces actions seront complémentaires de celles mises en œuvre dans le cadre de l'extrait 3 de l'ED 2 (Contribuer à améliorer l'accès local à la justice et protection des droits humains) relatif à la consolidation de la cohésion sociale, de l'engagement citoyen et de la sécurité intérieure par le renforcement du dialogue et des concertations Etat-OSC-leaders communautaires, coutumiers et religieux ainsi que par la participation des structures communautaires de sécurité. L'ED viendra également en complémentarité des trois ED du programme thématique Eau et Assainissement⁴ à travers la supervision, l'appui-conseil et la documentation de l'application de l'AFDH au sein de ce programme. Enfin il sera complémentaire du Contrat de Développement (Appui budgétaire général), notamment pour atteindre les extraits de (i) renforcement de la Gestion des Finances publiques ; (ii) d'augmentation des recettes budgétaires ; (iii) d'amélioration de la transparence budgétaire et de (iv) renforcement de la lutte contre la corruption à travers les actions menées par le CIFOEB et le RENLAC.

Logique de l'intervention et liens avec l'AFDH et l'égalité hommes-femmes

La réalisation des droits de l'homme nécessite de la part de l'Etat la volonté et la faculté de les respecter et de les faire respecter. Mais elle a besoin également d'une société civile dynamique, informée, engagée et ayant la possibilité de participer de manière active et responsable à la vie de la société. La logique d'intervention reposera sur l'AFDH avec toutefois de grands défis à relever. En effet, l'Etat en tant que débiteur d'obligations, ne joue pas toujours pleinement son rôle et les OSC

⁴ ED1 : Contribuer à augmenter durablement et équitablement l'accès à l'eau potable dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades et des Hauts-Bassins; ED2 : Contribuer à promouvoir durablement l'hygiène et l'assainissement familial dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades et des Hauts-Bassins; ED3 : Contribuer à une gestion intégrée effective des ressources en eau dans les cinq Agences de l'Eau du Burkina Faso.

qui œuvrent à outiller les détenteurs de droits, ne disposent pas de toutes les ressources requises pour mener à bien leurs missions.

L'extrait 1, à travers l'appui au RENLAC, visera de manière directe la lutte contre la corruption et par conséquent impliquera directement les principes de redevabilité et de transparence en révélant les cas de corruption et en les portant en justice : une interpellation sur trois cas de corruption du RENLAC conduit à des décisions administratives (enquêtes, procédures disciplinaires, réorganisations de services, actions de correction ou sanctions administratives). Les actions menées par le CIFOEB d'instauration du budget participatif dans des communes apporteront des changements au niveau de la gestion, en termes de transparence, de participation et d'inclusion des communautés rurales. Les interventions du CIFOEB ont permis d'outiller les OSC pour un contrôle citoyen accru, opérant une «pression citoyenne» sur les autorités locales pour la reddition des comptes. Les principes de non-discrimination et de participation seront mis en œuvre à travers les activités des OSC en faveur des groupes vulnérables (en particuliers les jeunes, les réfugiés, les populations nomades, les femmes et les jeunes filles) et du plein accès à leurs droits fondamentaux.

Pour réduire les discriminations liées au sexe et au genre, *les extraits 1 et 2* comprendront des actions en faveur de l'égalité de genre et des droits des femmes et des jeunes filles, en particulier à travers les interventions de l'AFJB et du Fonds Commun Genre⁵. L'AFJB offre des services bénévoles d'assistance juridique auprès des femmes et des jeunes filles victimes de violations de leurs droits. Le FCG, s'impose dans le dispositif institutionnel comme un outil efficace de mutualisation des initiatives des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour apporter une contribution décisive à un secteur de développement, le genre. Sa vocation est de soutenir les efforts des partenaires nationaux œuvrant à la promotion et au développement du genre au Burkina Faso. Ainsi les actions d'information, d'éducation et de communication contribuent à un infléchissement des mentalités dans des domaines tels que la lutte contre l'excision ou l'attribution de titres fonciers à des femmes.

Les extraits 3 et 4, à travers l'appui au Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA) et aux institutions publiques, médias et OSC assureront le respect et la mise en œuvre du droit à l'eau et à l'assainissement ainsi que la protection et la défense du droit humain à l'eau et à l'assainissement.

Afin de prévenir l'augmentation de la radicalisation, *l'extrait 5* s'adressera aux groupes marginalisés, en priorité les jeunes.

Les cinq critères de l'OCDE-CAD sont pris en compte de la manière suivante : La *pertinence* est assurée par le fait que l'Ambassade appuie les plans stratégiques des OSC qui ont un ancrage local. La revue à mi-parcours en 2012 a révélé que les OSC étaient *efficaces* et, dans le cadre du programme, toutes les dispositions sont prises pour assurer un appui financier et technique en vue de renforcer et faire perdurer cette efficacité. Concernant *l'efficience*, l'appui financier envisagé dans le programme va contribuer à augmenter le rendement et la *durabilité* des OSC. Les événements d'octobre 2014 sont la preuve de l'existence d'un espace des droits humains qui a été élargi par le travail des OSC auprès de la population, dénotant *l'impact* des interventions sur le long terme des OSC auprès de la société burkinabé.

⁵ Comme par exemple : (i) Renforcement du fonctionnement des cliniques juridiques (Ouagadougou et Bobo Dioulasso) mises en place par l'AFJ/BF pour assurer l'aide juridique et judiciaire aux femmes et aux jeunes filles victimes de violation de leurs droits ; (ii) Formation par l'AFJ/BF de praticiens de droit, officiers de police, agents administratifs et les acteurs de la société civile sur les droits de la femme et de la jeune fille ; (iii) Formation par Wildaf de para-juristes de proximité qui œuvrent pour la promotion des droits des femmes; (iv) Prise en charge, chez les femmes et les jeunes filles, des complications et des séquelles liées aux Mutilations Génitales Féminines.

Objectif de l'Engagement de Développement

L'objectif de cet Engagement de Développement est de « fortifier une société civile représentative défendant les droits humains auprès du Gouvernement ».

Cinq extrants sont attendus :

- **Extrant 1** : Les droits humains et l'engagement citoyen sont promus avec la contribution des Organisations de la Société Civile intervenant dans le cadre de l'Engagement de Développement.
- **Extrant 2** : Les initiatives appuyées dans différents secteurs de développement ont un impact sensible sur la réduction des inégalités homme/femme.
- **Extrant 3** : Le Ministère chargé de l'eau assure le respect et la mise en œuvre du droit à l'eau et à l'assainissement à travers l'intégration des principes de l'Approche Fondée sur les Droits Humains dans les processus décisionnels d'investissements, la définition des conditions d'accès aux services d'AEPA et les processus de consultation et de décision sur la gestion des ressources en eau.
- **Extrant 4** : Les institutions publiques et les organisations de la société civile assurent la protection et la défense du droit humain à l'eau et à l'assainissement à travers l'acquisition des informations et des capacités nécessaires et la mise en œuvre des actions pertinentes de contrôle et d'influence de l'action publique en matière de GIRE et d'AEPHA.
- **Extrant 5** : La cohésion sociale et les sources de résilience contre la montée de la radicalisation sont renforcées par des actions de prévention mises en œuvre par des organisations de la société civile en faveur de certains groupes à risque (jeunes et réfugiés).

Le Ministère danois des Affaires Etrangères fondera son soutien sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Engagement, tel qu'il est décrit dans la documentation. Les progrès seront mesurés par le cadre de suivi élaboré par le Gestionnaire du Fonds en faveur des Organisations de la Société Civile sur la base des cadres logiques du Fonds Commun Genre et ceux des OSC appuyées.

Les deux parties ont convenu de mesurer les progrès accomplis par les indicateurs d'effet direct et d'extrants clés suivants :

Objectif		Fortifier une société civile représentative défendant les droits humains auprès du Gouvernement	
Indicateur d'effet direct		Nombre de personnes par an ayant une meilleure connaissance des droits humains (sur base du rapport annuel de chaque OSC)	
Référence de base	Année	2016	X en 2016 ⁶ (Source : rapport annuel des OSC)
Cible	Année	2020	% en 2020 (Source : rapports annuels des OSC) ; Augmentation de 30% du nombre de personnes ayant acquis des connaissances dans le domaine des droits humains)

Extrant 1		Les droits humains et l'engagement citoyen sont promus avec la contribution des Organisations de la Société Civile	
Indicateur 1 de l'extrant 1		% d'atteinte des objectifs fixés dans les plans stratégiques de chaque OSC	
Référence de base	Année	2016	X % (Source : Etude de base en 2016)
Cible	Année	2020	90% (Source : situation finale/Etude)
Indicateur 2 de l'extrant 1		Changement positif et concret de situation par rapport à la mission de chaque OSC	

⁶ Nombre à actualiser au démarrage du programme en 2016 sur base du rapport annuel 2015 des OSC.

<i>(désagrégé par OSC en quantité et qualité)⁷</i>			
Référence de base	Année	2016	Appréciation quantitative et qualitative (à être défini sur base rapport OSC 2015)
Cible	Année	2020	Appréciation quantitative et qualitative (à être défini sur base rapport OSC 2020)
Indicateur 3 de l'extrait 1		Taux de diversification des fonds des OSC	
Référence de base	Année	2016	X % et Y % (Source : Etude de base ; rapports OSC 2015)
Cible	Année	2020	25% de diversification de chaque structure (Source : Rapports d'audit annuel ; rapports OSC 2020)

Extrait 2		Les initiatives appuyées dans différents secteurs de développement ont un impact sensible sur la réduction des inégalités homme/femme	
Indicateur 1 de l'extrait 2		% de réduction des principales inégalités envers les femmes désagrégé par OSC ⁸	
Référence de base	Année	2016	X % (Source : Etude de base ; rapports OSC 2015)
Cible	Année	2020	Y % (Source : Etude de base ; rapports OSC 2020)

Extrait 3		Le Ministère chargé de l'eau assure le respect et la mise en œuvre du droit à l'eau et à l'assainissement	
Indicateur 1 de l'extrait 3		Intégration des principes de l'AFDH dans les instruments des Communes et Directions régionales chargé de l'eau bénéficiant de l'appui du programme eau	
Référence de base	Année	2016	Faible ou inexistant (à préciser par enquête de base approfondie)
Cible	Année	2020	Les modalités concrètes et outils de vérification pour l'équité, la non-discrimination, la durabilité/pérennité en AEPA sont utilisés dans les plans pluriannuels ou annuels et documents d'allocation budgétaires des Communes et des Directions régionales chargées de l'eau

Extrait 4		Les institutions publiques et les organisations de la société civile assurent la protection et la défense du droit humain à l'eau et à l'assainissement	
Indicateur 1 de l'extrait 4		Nombre et nature des actions réalisées par les médias, les OSC partenaires et l'Assemblée Nationale sur le droit à l'eau et à l'assainissement	
Référence de base	Année	2016	X (à préciser par enquête de base approfondie/rapports médias et OSC)
Cible	Année	2020	8 actions des médias (médiation des actions protection et défense, plateaux débats, forums débats en ligne, reportages indépendants, films documentaires, affichage publicitaire, gadgets publicitaires, manifestations événementielles) 7 actions des OSC (rapport annuel sur les droits humains, rapport annuel sur la situation des droits des femmes et des jeunes filles, livre bleu, rapport biannuel sur la qualité du service public de l'eau potable, notes d'analyse critiques des discours et engagements politiques, notes de contribution aux comités de pilotage des programmes nationaux, rapport d'évaluation des efforts des acteurs pour le droit à l'eau) 2 actions de l'Assemblée Nationale (questions au Gouvernement ; initiation examen et adoption des lois)

Extrait 5		La cohésion sociale et les sources de résilience contre la montée de la radicalisation	
-----------	--	--	--

⁷ Désagrégation en annexe 9 (suivi-évaluation).

⁸ Désagrégation en annexe 9 (suivi-évaluation).

sont renforcées par des actions de prévention mises en œuvre par des organisations de la société civile en faveur de certains groupes à risque (jeunes, réfugiés).			
Indicateur 1 de l'extrait 5		Nombre de publications médiatiques liées à la lutte contre l'a montée de la radicalisation	
Référence de base	Année	2016	X nombre (Source : Etude de base 2016)
Cible	Année	2020	Y nombre (Source : Etude de base 2020)

Gestion des risques

Le tableau ci-dessous présente les mesures de gestion des risques identifiés ; seuls les risques programmatiques et institutionnels sont détaillés. Les risques contextuels sont détaillés au niveau du document du Programme Pays.

Facteur de risque	Probabilité	Contexte de l'évaluation	Impact	Contexte de l'évaluation	Réponse au risque	Risque résiduel
Risque programmatique						
Durabilité des OSC	Probable	La revue d'octobre 2012 du Programme d'Appui à la Bonne Gouvernance ainsi que l'analyse institutionnelle de 8 OSC en 2014 ont mentionné que les OSC doivent être accompagnées dans le développement de mécanismes de durabilité par (i) une plus grande diversification des sources de financement et (ii) un accroissement de leur auto financement afin de réduire leur trop grande dépendance financière	Mineur	Frein dans la mise en œuvre des activités prévues. Non atteinte des résultats escomptés	Développement de stratégies de diversification des financements par chaque OSC et recherche de nouveaux partenaires	Mineur
Faible opérationnalisation de l'AFDH dans les nouvelles politiques et stratégies sectorielles	Probable	Le Gouvernement a prévu formellement la prise en compte de l'AFDH dans la formulation des politiques et stratégies sectorielles mais les applications concrètes et implications opérationnelles restent encore peu connues et risquent de ne pas figurer dans les orientations stratégiques	Mineur	L'intégration de l'AFDH nécessite le développement de nouvelles modalités pour les opérations du secteur. Certaines sont connues, d'autres sont à développer à travers la pratique. Les principes sans modalités concrètes d'application ne suffiront pas à changer les pratiques	Les modalités concrètes développées à travers la mise en œuvre du programme (mécanismes d'arbitrage des investissements pour concrétiser le principe de développement harmonieux des régions, conditions d'accès aux services pour les populations vulnérables, etc.) seront documentées pour alimenter au fur et à mesure l'amélioration des stratégies et instruments sectoriels (institutionnalisation)	Mineur
Faible niveau d'instruction représentants locaux des	Probable	Le faible niveau d'instruction dans les zones rurales défavorisées peut être un facteur limitant de leurs	Majeur	La veille et le contrôle citoyen, les modalités	Assurer l'éveil de conscience du grand public non instruit à travers des	Mineur

Facteur de risque	Probabilité	Contexte de l'évaluation	Impact	Contexte de l'évaluation	Réponse au risque	Risque résiduel
détenteurs de droits à l'eau et à l'assainissement		capacités d'assimilation et d'appropriation des enjeux AFDH, ils auront plus de difficultés à faire pression sur les professionnels et autorités du secteur		d'expression pour dénoncer les iniquités ou discriminations nécessitent un niveau minimum d'instruction pour influencer effectivement les débiteurs d'obligations	campagnes massives d'information en langues locales sur le droit à l'eau et l'assainissement et ses implications en termes de responsabilités et obligations des autorités publiques, des citoyens et des autres parties prenantes. La pression de la masse devrait faire effet sur les professionnels et autorités	
Faible adhésion aux exigences de l'AFDH par les institutions publiques ⁹	Probable	Autorités et professionnels de l'Etat ont souvent tendance à « continuer à faire comme d'habitude » et mettent généralement du temps à adapter leurs pratiques aux nouvelles orientations	Majeur	La faible adhésion des autorités et des professionnels de l'Etat qui sont les principaux débiteurs d'obligations ne peut que compromettre l'application de l'AFDH	Une forte communication institutionnelle sur le programme et ses enjeux ; La documentation et la médiatisation des freins observés à la mise en œuvre de l'AFDH ; Les activités de pression et de revendication par la société civile dans les zones du programme et au niveau national ; Les activités d'interpellation et de contrôle de l'action gouvernementale par l'Assemblée Nationale	Mineur
Difficulté de recruter un gestionnaire répondant aux critères des TDR	Peu probable	L'appel d'offre sera lancé au niveau international et il existe au niveau local, sous régional et international des structures qui peuvent répondre aux critères exigés	Insignifiant	Retard dans le démarrage de l'Engagement de Développement et dans l'atteinte des objectifs	Le respect du timing du lancement de l'appel d'offre est important, ce dernier sera lancé au deuxième semestre 2015 ; en cas de résultat infructueux, un second appel pourrait être lancé avant fin 2015	Insignifiant
Risque Institutionnel						
Mal gouvernance interne et cas	Probable	Les OSC, comme les institutions étatiques, souffrent de mal gouvernance	Mineur	La confiance des bénéficiaires et	Des mesures de renforcement des capacités sont	Mineur

⁹ DGRE : Direction Générale des Ressources en Eau, DREAHA : Direction Régionale de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement, DGAEUE : Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excrétas, ONEA : Office National de l'Eau et de l'Assainissement, SP/PAGIRE : Secrétariat Permanent de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, Communes et agences de l'Eau.

Facteur de risque	Probabilité	Contexte de l'évaluation	Impact	Contexte de l'évaluation	Réponse au risque	Risque résiduel
de corruption au sein même des OSC		mais celles appuyées depuis de nombreuses années par les PTF ont amélioré leur gestion interne et financière Ce risque peut-être aggravé par le fait que le portefeuille d'OSC va augmenter et qu'il s'adressera à des OSC de « petite ou moyenne taille », moins expérimentées		des partenaires est compromise Peut indirectement nuire à la réputation de Danida	prévues par l'Assistance Technique du Gestionnaire du Fonds, notamment en matière de gestion financière. Des audits annuels permettront de réduire ce risque	

NB : l'analyse des risques programmatiques n'a pas mis en évidence des risques de dommages, de torts et de nuisances à travers cet Engagement de Développement.

Contributions

Le budget total de l'Engagement est fixé par le Gouvernement danois à 98 000 000 DKK sur une période de 2016 au 2020 (Voir budget détaillé en Annexe 3).

Engagement de développement : promouvoir les Droits Humains et l'engagement citoyen		
En DKK	Danemark	Partenaire/PTF
Extrant 1	39,000,000	NA
Extrant 2	27,597,023	¹⁰
Extrant 3	3 600 000	74 606
Extrant 4	7 400 000	149 884
Extrant 5	8 000 000	NA
Gestionnaire du Fonds	12 077 796	
Marge budgétaire (0.7 %)	325 181 ¹¹	
Total de l'engagement de développement	98 000 000	224 490

Budget de l'Engagement par année

Année	2016	2017	2018	2019	2020	Total Engagement
Montant en DKK	27,191,926	14,800,000	28,680,979	14,127,095	13,200,000	98 000 000

Outre le Danemark, d'autres partenaires¹² sont engagés dans l'appui aux OSC dans le domaine de la Gouvernance ; mais suite au retrait du Burkina Faso des Pays Bas en 2013, le Danemark reste, avec l'Union européenne et la Suède, l'un des seuls partenaires financiers important de la société civile. Les OSC sont conscientes de la diminution du nombre de partenaires et donc de financements et sont à la recherche de moyens leurs permettant d'acquérir une plus grande autonomie financière : recherche de nouveaux partenaires, accent mis sur l'amélioration de la rentrée des cotisations des membres ; vente de produits et services ; location de salles etc. Ces efforts seront poursuivis dans le cadre de cet Engagement de Développement afin d'atteindre le taux de 25% de diversification prévu en 2020.

¹⁰ Pour l'année 2014, les PTF du FCG se sont engagés au financement suivant : Danemark : 3 000 000 Couronnes Danoises ; Suisse : 150 000 CHF ; UEMOA : 10 000 000 FCFA ; UNFPA : \$US 30 000 et UNICEF : \$US 20 000.

¹¹ Marge budgétaire pour les augmentations extraordinaires de prix, les pertes de changes, les dépenses imprévues, etc.

¹² Descriptif détaillé des appuis des autres PTF en annexe 4.

Gestion administrative

Afin de mettre en œuvre cet Engagement de Développement, un Fonds en faveur des Organisations de la Société Civile sera créé. Pour l'administration de ce fonds, sa gestion, le suivi-évaluation des résultats et la mise en œuvre de cet Engagement, un gestionnaire sera recruté par appel d'offre international sur la base de TDR élaborés par l'Ambassade de Danemark (TDR pour le recrutement du gestionnaire en Annexe 5). Ce dernier devra posséder de fortes compétences en gestion administrative et financière de fonds d'appui, en renforcement de capacités des organisations de la société civile ainsi qu'en matière de suivi évaluation, de reporting et de capitalisation.

L'ED sera mis en œuvre au niveau national. Le Gestionnaire sera l'interlocuteur privilégié de l'Ambassade. Il assurera le pilotage de la mise en œuvre de cet Engagement et la coordination avec :

- (i) les Organisations de la Société Civile retenues dans le cadre des extraits 1 et 5 ;
- (ii) le gestionnaire du Fonds Commun Genre dans le cadre de l'extrait 2 ;
- (iii) le leader du consortium d'ONG mettant en œuvre les extraits 3 et 4 (TDR pour le recrutement du partenaire chargé de la mise en œuvre des extraits 3 et 4 en annexe 6).

Une personne sera responsabilisée au sein de l'Ambassade pour le dialogue politique et stratégique avec les différents partenaires et le gestionnaire.

Le rapportage annuel (activités et financier), la formulation des modalités d'évaluation des critères seront sous la responsabilité du gestionnaire ainsi que l'organisation des Comités de Pilotage (CP). Les modalités de gestion vont varier suivant les différents extraits. Des comités de pilotages ou l'ambassade participera durant lesquels (i) les rapports d'activités et financiers seront présentés par les OSC, le Fonds Commun Genre et le leader du Consortium d'ONG ; (ii) les réallocations de fonds et (iii) les plans d'actions de l'année en cours seront adoptés. La composition de ces comités de pilotage sera au regard des extraits. Pour l'extrait 1 le CP sera composé du gestionnaire de l'association et de l'ambassade. Pour le FCG, le gestionnaire participera aux CP déjà existant du FCG avec l'ambassade. Pour les guichets 3 et 4 la modalité sera définie après la réorganisation en cours du ministère de l'eau et de l'assainissement. Le gestionnaire participera au comité de pilotage ou reversera ses contributions aux différents documents pour consolidation.

Pour le guichet 5, deux appels à proposition seront lancés par le gestionnaire mais les thèmes et les critères seront définis en collaboration avec l'ambassade. Il en sera de même pour la définition des critères et des thèmes pour le recrutement des OSC de taille moyennes. Enfin, une fois par an une rencontre thématique réunissant tous les bénéficiaires se tiendra avec l'ensemble des bénéficiaires pour évaluer le niveau d'atteinte de l'objectif général de l'ED. Cette rencontre sera le cadre de partage d'expériences entre toutes les composantes de l'ED. Le gestionnaire sera responsable de préparer et convoquer les Comité de Pilotage une fois par an : préparation de la documentation consolidée à remettre préalablement aux membres du comité et rapport sur le déroulement et les conclusions du comité.

Le rôle du Gestionnaire, de l'Ambassade et du Comité de Pilotage est décrit en Annexe 7 - Gestion administrative/ financière.

Activités

Dans le cadre de l'extrait 1, pour les OSC déjà identifiées, les activités menées seront celles déclinées par ces dernières dans leur plan annuel (sous forme de cadre logique) soumis annuellement au gestionnaire du fonds pour financement. Le critère 60/40 régira les allocations budgétaires pour les partenaires. Pour les extraits 2 et 5 (réponse à des appels à proposition/projet), les activités seront déclinées dans le projet soumis aux appels à proposition (cadre logique). Concernant les extraits 3 et 4, ils seront développés selon quatre axes opérationnels : (i) la supervision, l'appui-conseil et la documentation de l'application de l'AFDH au sein du programme Eau et Assainissement de Danida;

(ii) la formation des débiteurs d'obligations et des détenteurs de droits sur l'AFDH dans le secteur de l'eau et de l'assainissement; (iii) le développement des outils et de méthodes manquants pour promouvoir l'AFDH au niveau local; (iv) l'appui aux actions concrètes de promotion et revendication du droit à l'eau. (Détail des activités des extraits 3 et 4 en annexe 8).

Zones d'interventions

En général, les activités menées par les OSC dans le cadre des extraits 1, 2 et 5 couvriront tout le territoire national avec des spécificités selon chaque OSC comme par exemple le choix de communes pilotes pour le CIFOEB ; le choix de Ouagadougou et Bobo Dioulasso pour l'implémentation de cliniques juridiques (AFJ BF) etc. Pour les extraits 3 et 4, les zones retenues seront (i) les communes en priorité couvertes par les réalisations d'ouvrages des ED AEP et Assainissement (Dédougou, Nouna, Gorom-Gorom, Ouahigouya, Banzon, Fo, Sindou, Padema) ; (ii) les régions couvertes par les réalisations d'ouvrage des ED AEP et Assainissement (Boucle du Mouhoun, Hauts-Bassins, Cascades, Nord, Sahel) ; (iii) les bassins versants couverts par les actions de l'ED GIRE (Agences de l'eau du Mouhoun et des Cascades) et (iv) le niveau central (Ouagadougou).

Gestion financière

La gestion financière de l'Engagement sera conforme aux lignes directrices de Danida dans ce domaine, conformément à l'accord signé entre les deux partenaires.

Suite à l'approbation du plan d'actions et du budget annuel par l'Ambassade de Danemark, les fonds seront versés sur un compte bancaire ouvert spécifiquement pour l'ED au nom du gestionnaire et seront conditionnés par la réception et l'approbation des rapports. Le transfert de fonds sera effectué si les conditions suivantes sont réunies :

- Les sommes versées précédemment ont été dépensées conformément à l'accord ;
- Des rapports financiers satisfaisants couvrant les périodes précédentes ont été soumis ;
- Aucun autre compte n'est en suspens.

Suivi et évaluation

Les parties prenantes ont convenu de mesurer les progrès réalisés par rapport aux indicateurs de résultats clés, comme indiqué dans la section ci-dessus. Le suivi et évaluation seront menés à quatre niveaux :

Suivi des progrès

La Coopération danoise au développement est axée sur les extraits. Le suivi des progrès au cours de la mise en œuvre est nécessaire pour garantir que l'Engagement de Développement atteigne les objectifs convenus. Le rapport d'exécution des Plans annuels des OSC, du FCG et des activités mises en œuvre par le leader du Consortium d'ONG sera préparé selon les formats et la fréquence convenus par le comité de pilotage qui se réunira une fois par an. Il indiquera avec précision les progrès et les difficultés rencontrées ou anticipées par rapport aux objectifs définis et aux indicateurs d'extraits retenus et de manière générale, tout élément pertinent concernant la mise en œuvre des Plans annuels des OSC, du FCG et des activités mises en œuvre par le leader du Consortium d'ONG.

Suivi par rapport aux extraits

Un outil de mesure des extraits sera élaboré par le partenaire en concertation avec chaque OSC afin d'en mesurer l'atteinte. Il devra vérifier que les rapports annuels (financiers et de progrès) sont élaborés selon la gestion axée sur les résultats (GAR). Il devra également élaborer un outil de mesure des (4) critères et s'assurer que chaque OSC met en place un système d'archivage pour le suivi qualitatif et financier, avec tous les documents de base, les rapports, les décisions, les mémorandums, etc. (système électronique de gestion des projets et physique / classeurs comme

bases de données et d'archivage). Une revue à mi-parcours sera effectuée pour vérifier la progression de l'atteinte des extrants.

Durabilité

Afin de renforcer la durabilité et la pérennisation des actions des OSC, des formations en mobilisation de ressources financières (fundraising) seront délivrées afin d'outiller les OSC pour diversifier leurs partenaires techniques et financiers et accroître leur diversification financière ; chaque OSC proposera une stratégie et un plan de mobilisation de fonds dans le cadre de son programme/stratégie. Le partenaire se chargera de faire le suivi de leur mise en œuvre. Il est prévu une diversification progressive des financements par les 8 OSC.


Evaluation indépendante

Le Danemark se réserve le droit d'effectuer des missions et évaluations techniques ou financières. L'Engagement de Développement pourra faire l'objet d'une évaluation indépendante finale qui sera mise à la disposition du public. À cet égard, l'engagement sera évalué par rapport aux cinq critères d'évaluation de l'OCDE-CAD : pertinence, efficacité, efficience, durabilité et impact.


Conditions préalables

Aucune

Pour le Gouvernement
du Danemark


Monsieur Bo Jensen
Ambassadeur

Pour le Gestionnaire (Consortium
Oxfam/IBIS)


Alexia Castano
Directrice


Vagn Berthelsen
Secrétaire Général

